



(11) Numéro de publication : **0 652 339 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **94402442.1**

(51) Int. Cl.⁶ : **E04B 9/30, B44C 7/02**

(22) Date de dépôt : **28.10.94**

(30) Priorité : **05.11.93 FR 9313168**

(43) Date de publication de la demande :
10.05.95 Bulletin 95/19

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI

(71) Demandeur : **Gagliardi, Marc**
2, allée des Tilleuls
F-95690 Nesles la Vallée (FR)

(72) Inventeur : **Gagliardi, Marc**
2, allée des Tilleuls
F-95690 Nesles la Vallée (FR)

(74) Mandataire : **Burtin, Jean-François**
Cabinet GEFIB
59, rue Edouard-Vaillant
F-92300 Levallois-Perret (FR)

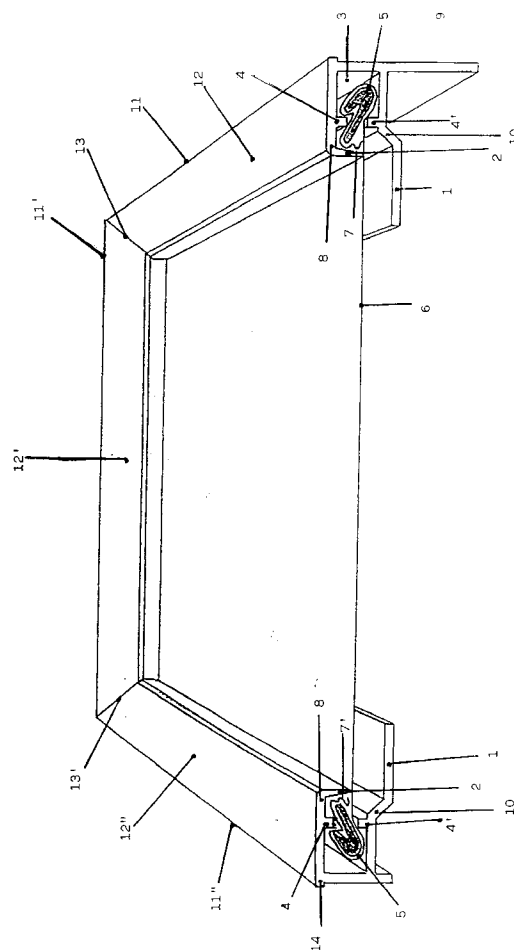
(54) **Nouveau dispositif de pose de revêtements muraux et moyens propres à cette réalisation.**

(57) L'invention s'adresse au domaine de l'ameublement.

Elle a pour objet un dispositif permettant de tendre un revêtement souple sur les murs et sur les plafonds caractérisé en ce qu'il est constitué par un profilé (11) composite en matériau plastique semi-rigide de section quadrangulaire prismatique, formé d'une lèvre (2) en matériau souple déformable, d'un jonc élastique (5) portant le revêtement souple par enroulement et permettant son introduction dans une cavité antérieure (3) fermée partiellement par deux saillies (4)(4').

Application à la décoration.

Figure 4



La présente invention se rapporte au domaine de l'ameublement et plus particulièrement à celui de la pose de tissus de revêtements.

Elle a plus particulièrement pour objet un dispositif permettant de tendre un revêtement sur les murs et plus précisément sur les plafonds ou en-dessous du plafond le long des murs.

Il existe, en effet, un souci d'améliorer l'esthétique des pièces ou la protection des murs de certaines pièces en tendant soit sur le plafond, soit sur les murs, en-dessous du plafond, une pièce de tissu ou un film en matériau souple. On procure ainsi, à l'ensemble immobilier une amélioration des caractéristiques techniques.

En particulier, il est avantageux de pouvoir disposer d'un plafond tendu par une pellicule de matériau souple ou lavable ou ininflammable qui confère un confort supplémentaire ou qui dissimule des imperfections techniques.

Les systèmes précédemment connus avaient pour caractéristique de fixer la pellicule souple sur une baguette ou sur une plinthe rigide et obligeaient, de ce fait, le décorateur à fixer la pellicule souple à une distance non négligeable du plafond en faisant perdre ainsi de la hauteur à celui-ci.

De même, lorsque la tenture souple est destinée à s'appliquer sur un mur, la largeur du dispositif de fixation, selon les techniques actuelles, empêchent que celle-ci puisse être fixée à partir du sommet du mur.

La présente invention a pour objet, de remédier à ces inconvénients. Elle a pour objet, un dispositif de pose de revêtements souples notamment sur les plafonds ou sur les murs, qui permet de tendre le revêtement dès la naissance du plafond. Il consiste en un profilé composite en matériau plastique semi-rigide, destiné à être fixé au mur, de section prismatique quadrangulaire, formé d'une lèvre en matériau souple déformable qui permet l'insertion du revêtement souple dans une cavité présentant deux saillies l'obturant en partie et dans laquelle on introduit un jonc en matériau souple.

Le jonc maintenu à l'aide d'une lame de spatule assure et contrôle la tension du revêtement souple par insertion dans la cavité sous la lèvre souple et entre les deux saillies. Lorsqu'on relâche la pression sur le jonc, le revêtement souple est enroulé autour du jonc en formant un petit pan qui assure le serrage et un grand pan qui sera fixé au mur.

De cette façon, la partie enroulée autour du jonc est minime et n'entraîne que le minimum de consommation de matériau.

Les dimensions du jonc sont calculées de façon que le jonc vienne s'insérer dans le fond de la cavité délimitée par les deux saillies et que sa section soit suffisamment grande pour ne pas pouvoir traverser l'orifice séparant les deux saillies. Ainsi, le tissu engagé autour du jonc est bloqué en hauteur et ne peut

plus sortir de la gorge où il est engagé.

Le profilé composite comporte une face plane lisse qui permet la fixation sur un mur de la forme et du relief désiré. Lorsque le mur comporte un ou plusieurs angles, le profilé peut être découpé ou scié pour présenter un onglet d'inclinaison appropriée pour permettre la fixation d'un autre profil et ainsi garantir la parfaite adaptation à l'angle en cause.

Le profilé est de préférence en polystyrène ou en polyéthylène ou en chlorure de polyvinyle moulé. Il présente à sa partie supérieure un très léger rebord qui vient délimiter la ligne de jonction du plafond destiné à être recouvert.

La lèvre souple présente à l'avant dudit profilé est assujettie au profilé par soudage ou collage sur une légère saillie longitudinale du profilé, disposée en rebord le long du profilé et à sa partie supérieure..

Le profilé présente également un rebord inférieur disposé dans le même plan horizontal que la base du profilé mais qui possède un léger décrochement formant un angle obtus. Ce rebord est destiné à recevoir le revêtement souple en l'écartant suffisamment du plan du mur ou du plafond.

Selon un mode d'exécution préféré de l'invention, représenté par la figure 1, le profilé en position horizontale présente, dans la cavité (3) déterminée par les deux saillants (4)(4'), le tissu souple (6) en position repliée guidé par le jonc (5) disposé en position inclinée par rapport à l'horizontale et venant buter contre la lèvre souple (2) ainsi qu'un rebord disposé au-dessus, avançant vers l'avant par rapport au plan vertical.

La figure 2 montre le profilé disposé en position verticale. Elle montre le rebord latéral (1) venant en-dessous du profilé, les deux saillants (4) (4') déterminant la cavité (3), le jonc (5) incliné dans cette cavité venant buter sur la lèvre (2), le revêtement souple (6) entourant le jonc en dégageant un pan de faible longueur disposé dans l'espace compris entre les deux saillants (4) (4') et la lèvre (2) ainsi que le corps longitudinal du profilé (8).

La figure 3 fournit une vue en coupe agrandie du profilé. On y voit ainsi une vue en coupe de la lèvre (2) présentant une forme pyramidale, les deux saillants (4) (4') disposés symétriquement à l'entrée de la cavité (3) et le rebord latéral supérieur (1) présentant une incurvation (10) terminée par une portion horizontale saillante (9).

La lèvre (2) est formée d'une lame verticale présentant une section arrondie à sa base dont le rayon de base est de l'ordre de 1,5 à 2,5 mm et de préférence de 1,8 mm environ. La section au sommet présente un diamètre de quelques millimètres. Le rebord latéral supérieur présente une hauteur, hors tout, comprise entre 15 et 20 mm.

L'ouverture entre les deux saillants, destinée à laisser passer le jonc, est comprise entre 4 et 5 mm et, en particulier, de 4,5 mm. La longueur de la cavité

(3) entre le montant du profilé et le bord du saillant (4) est de l'ordre de 8 à 12 mm et de préférence d'environ 10 mm. Le saillant (4) a une largeur d'environ 2 mm et de préférence 1,8 mm.

Le jonc est introduit à l'aide d'une spatule allongée tenant sur son bord ledit jonc; il repousse ainsi le bord de la lèvre et vient s'insérer à cheval en position inclinée sur un des saillants. Un des bords du jonc est placé dans l'espace intérieur et l'autre bord repose sur le saillant pour venir reposer jusqu'à la base de la lèvre. De cette façon, le revêtement souple porté par le jonc est bloqué contre le saillant, en arrière de celui-ci dans l'espace intérieur.

La figure 4 montre l'assemblage de trois profilés (11)(11')(11''), présentant une surface supérieure plane (12)(12')(12'') tournée vers le plafond de la pièce ainsi que la pièce de tissu (6) tendue horizontalement autour du jonc souple (5), coince entre les deux saillants et disposé incliné entre la lèvre souple (2) et le fond du saillant formant cavité (3). Le tissu est tendu par enroulement autour du jonc (5) et par appui sous la lèvre souple (2) qui forme un cadre d'entourage tout le long des profilés (11). La languette horizontale (1) du profilé est disposée en-dessous du tissu et assure son maintien en place. Le bord supérieur du profilé présente, à la face interne, un léger épaississement (14) qui lui permet de s'appliquer plus aisément contre la paroi à recevoir.

Chaque profilé est assemblé au profilé disposé perpendiculairement par un assemblage en onglet (13).

Les profilés forment entre eux un angle déterminé qui leur permet de s'adapter par la portion verticale, le long des parois de la pièce, aux angles de cet espace.

La longueur de chaque profilé est déterminée de façon à recouvrir toute la longueur du pan de mur concerné.

L'invention a été définie plus clairement par les exemples de réalisation définis ci-dessus, sans toutefois que ceux-ci ne la limite en aucune façon.

Revendications

1°- Un dispositif de pose de revêtements souples notamment sur les plafonds ou sur les murs, caractérisé en ce qu'il est constitué par un profilé composite (11) en matériau plastique semi-rigide de section quadrangulaire prismatique formé d'une lèvre (2) en matériau souple déformable, d'un jonc (5) élastique qui porte le revêtement souple (6) par enroulement et permet son introduction dans une cavité (3) antérieure formée partiellement par deux saillies (4)(4').

2°- Un dispositif de pose selon la revendication 1° qui comporte une face antérieure plane et lisse.

3°- Un dispositif de pose selon la revendication 1° caractérisé en ce que la lèvre souple (2), disposée

en avant du profilé (11), est assujettie par soudage ou par collage à une légère saillie longitudinale (8) disposée en rebord le long du profilé (11).

4°- Un dispositif de pose selon l'une des revendications 1 à 3° caractérisé en ce que le profilé (11) présente, en outre, un rebord inférieur (1) disposé dans le même plan horizontal et présentant un léger décrochement (10) formant un angle obtus.

5°- Un dispositif selon l'une des revendications 1 à 4° dans lequel le profilé (11), en position horizontale, présente dans la cavité (3) déterminée par les deux saillants (4)(4'), le tissu souple (6) replié sur le jonc (5) qui est disposé en position inclinée par rapport à l'horizontale.

6°- Un dispositif de pose selon l'une des revendications 1 à 5° dans lequel le revêtement souple (6) qui entoure le jonc (5) forme un pan de faible longueur disposé à l'intérieur de l'espace défini par les deux saillants (4)(4') et un pan de plus grande longueur destiné à être appliqué sur la surface concernée.

7°- Un dispositif selon l'une des revendications 1 à 6° qui comporte, dans un plan antérieur, une lèvre souple (2) déformable constituée par une lame de section triangulaire à base arrondie fixée sur un rebord longitudinal (8) du profilé (11).

8°- Un ensemble décoratif constitué d'au moins deux dispositifs de pose selon l'une des revendications 1 à 7° et un revêtement souple (6) assujetti, par l'intermédiaire d'un jonc (5), à chacun des dispositifs de pose.

Figure 1

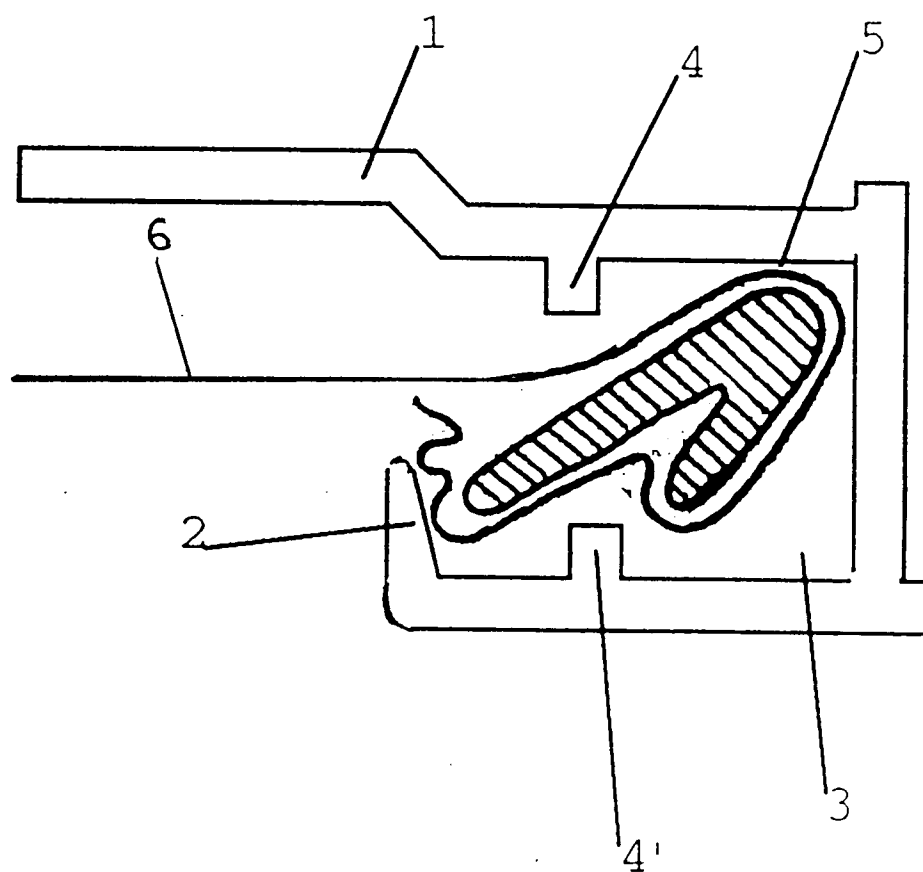


Figure 2

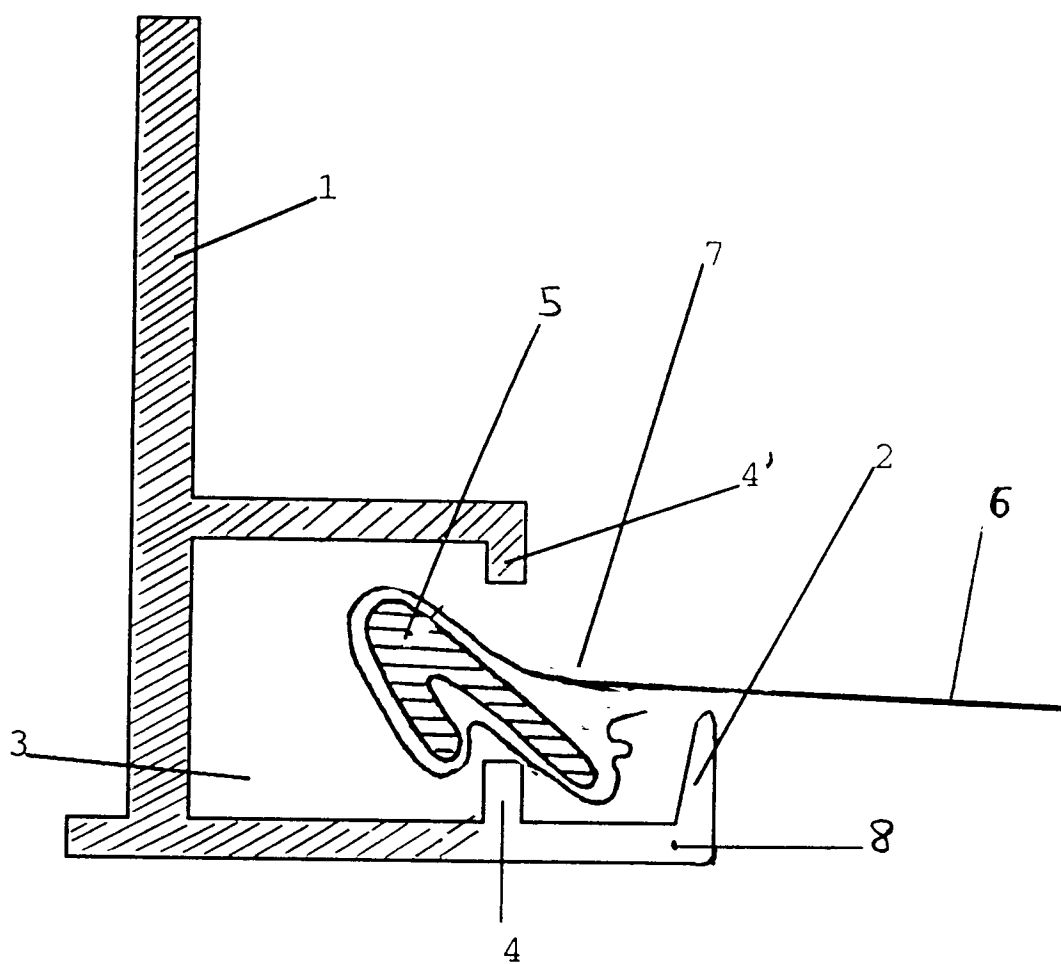


Figure 3

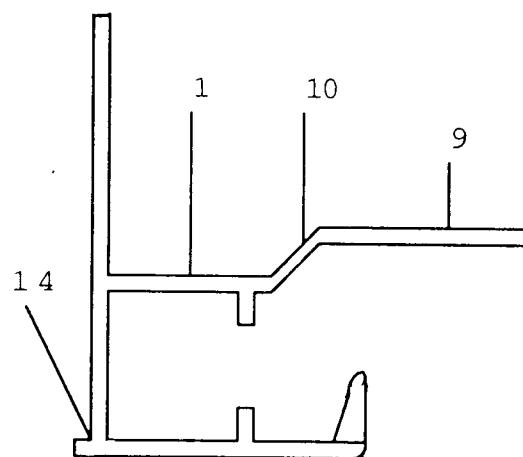
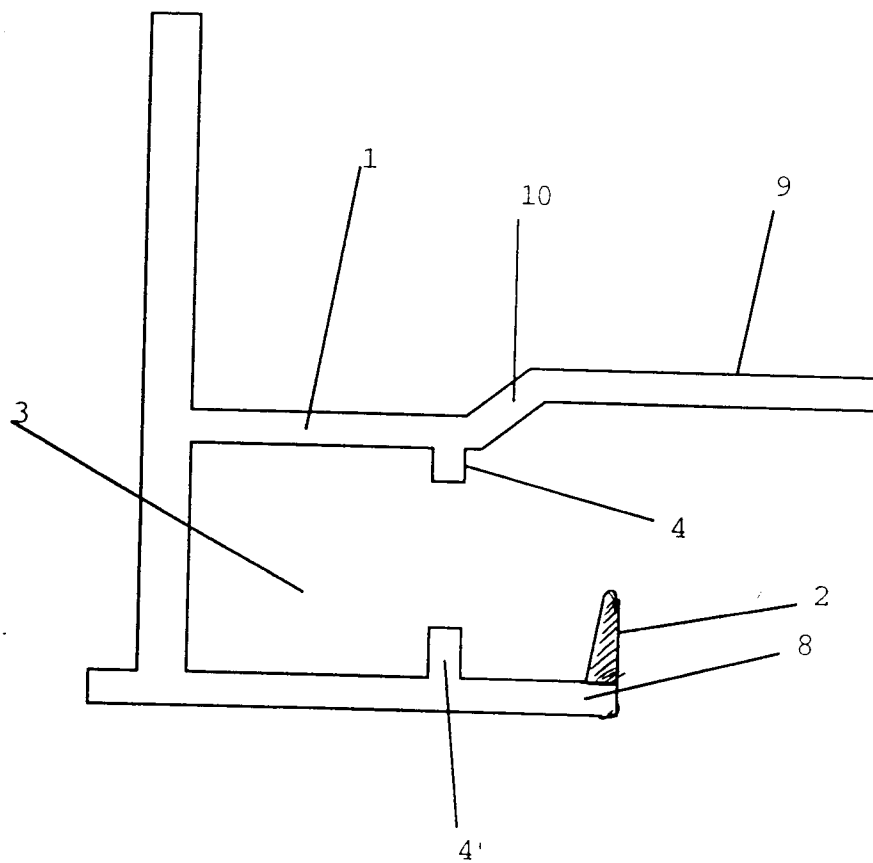
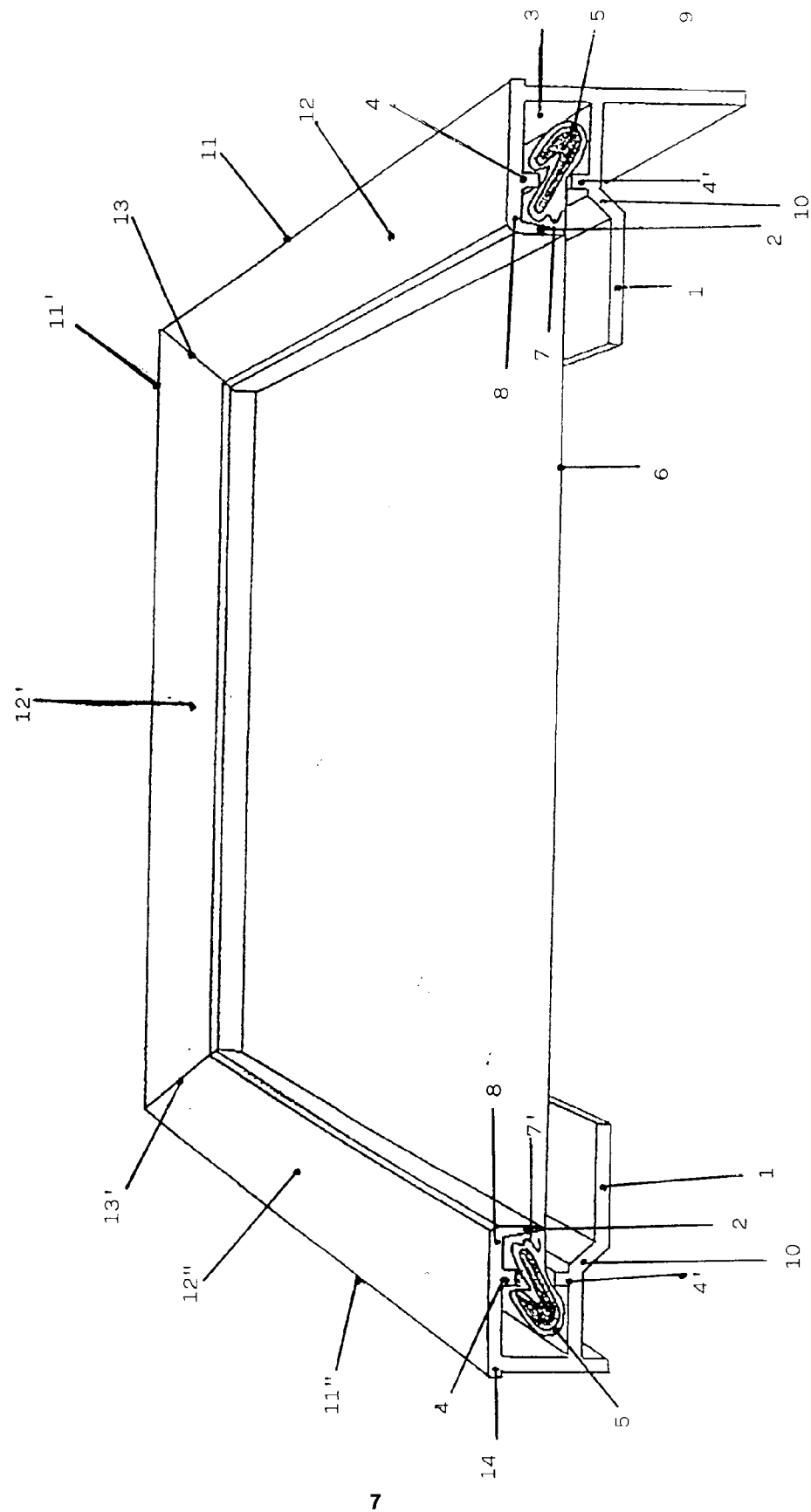


Figure 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 40 2442

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	FR-A-2 654 135 (TARAFLEX) * page 4, ligne 4 - page 4, ligne 7 * * page 4, ligne 31 - page 5, ligne 6 * * figures 1,2 *	1,8	E04B9/30 B44C7/02
Y	---		
A	GB-A-2 246 386 (ARIEL PLASTICS LTD) * page 3, ligne 32 - page 4, ligne 10 * * revendication 2; figure 1 *	1,8 3,7	
A	---		
A	FR-A-2 078 579 (BLICK) * page 2, ligne 23 - page 3, ligne 16 * * page 3, ligne 23 - page 3, ligne 29 * * figures 1,2 *	1,5,6,8	
A	---		
A	FR-A-2 624 167 (RUHLMANN) * revendication 1; figure 1 *	1,2	
A	---		
A	US-A-5 039 246 (WOODRUFF ET AL.) * figures 1-4 *	1,4	
A	---		
A	EP-A-0 338 925 (SCHERRER)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US-A-3 805 873 (BLOOMFIELD)		E04B B44C F16B E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 9 Février 1995	Examineur Hendrickx, X
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)